



Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport 2023

1. Renseignements d'identification

Institution : Banque du Canada, une société d'État fédérale ayant son siège à Ottawa, en Ontario.

Exercice de référence : Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

2. Introduction

Le présent rapport décrit les mesures prises par la Banque au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement. La Banque s'engage à lutter contre l'esclavage moderne et à respecter ses obligations en vertu de *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

3. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Son mandat, défini dans la *Loi sur la Banque du Canada*, est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Voici ses cinq grandes fonctions :

- **Politique monétaire** : maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible
- **Système financier** : promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale
- **Monnaie** : concevoir, émettre et distribuer les billets de banque canadiens
- **Gestion financière** : agir à titre d'agent financier du gouvernement du Canada

- **Supervision des paiements de détail** : superviser les fournisseurs de services de paiement conformément à la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*

La Banque exerce diverses activités dans la poursuite de son mandat. Au 31 décembre 2023, elle comptait 2 350 employés. Pour obtenir de l'information financière sur les opérations de la Banque, consultez le [Rapport annuel 2023](#).

La Banque collabore avec des fournisseurs pour assurer la bonne exécution de ses grandes fonctions et, en définitive, de son mandat. Ses chaînes d'approvisionnement couvrent tout un éventail d'activités, par exemple :

- La chaîne d'approvisionnement des billets de banque implique l'achat de matières premières (principalement d'Australie et d'Europe) et des partenariats avec des imprimeurs spécialisés au Canada.
- L'infrastructure technologique de la Banque s'appuie sur des fournisseurs de matériel informatique pour entretenir les systèmes de la Banque et soutenir ses fonctions de recherche et d'administration.
- La Banque achète également des biens pour soutenir ces fonctions, notamment du matériel et des fournitures de bureau, des uniformes et de l'équipement pour ses agents de sécurité ainsi que du matériel de marketing pour le Musée de la Banque du Canada.

4. Politiques et processus de diligence raisonnable

La Banque a une politique d'approvisionnement bien établie qui régit ses achats de biens et de services. Cette politique garantit que les achats de la Banque se font dans le respect de toutes les lois applicables.

La Banque exige également, aux termes de son Code de conduite professionnelle et d'éthique, que tous ses employés, contractants, consultants et agents respectent les normes d'éthique professionnelle les plus élevées. Le Code réaffirme l'engagement de la Banque en faveur de pratiques d'approvisionnement ouvertes, équitables et éthiques. Conformément à cet engagement, la Banque veille à ce que ses contrats avec les fournisseurs comportent des clauses exigeant de ces derniers qu'ils :

- adhèrent aux sections applicables du Code
- se conforment à toutes les lois applicables

En 2024, la Banque prévoit évaluer ses politiques et procédures d'approvisionnement internes ainsi que ses contrats avec les fournisseurs. Cette évaluation permettra de cibler les possibilités de prévenir et de réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.

5. Risques dans les activités et les chaînes d'approvisionnement

En 2023, la Banque a pris des mesures pour prévenir les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Elle a notamment entamé des discussions à ce sujet avec ses fournisseurs. Durant l'année, l'accent a été mis sur les chaînes d'approvisionnement liées à la production des billets de banque. La Banque a consulté ses principaux fournisseurs de matières premières et imprimeurs sous contrat, et confirmé qu'ils ont mis en place des politiques et des procédures, tant à l'interne qu'avec leurs sous-traitants, pour se prémunir contre le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

En 2024, la Banque a l'intention de schématiser ses chaînes d'approvisionnement et de dialoguer avec ses autres fournisseurs. Elle examinera davantage quelles politiques et mesures de protection ont été mises en place par ces fournisseurs en vue d'atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

6. Mesures correctives

Sans objet. La Banque n'a relevé aucun cas de :

- recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement
- perte de revenus subie par des familles vulnérables en raison de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités de la Banque ou dans ses chaînes d'approvisionnement

7. Formation des employés

La Banque sait que Services publics et Approvisionnement Canada est en train d'élaborer des documents d'orientation à l'intention des fournisseurs, ciblant les

secteurs à haut risque pour le travail forcé ou le travail des enfants. Ces documents serviront à la sensibilisation et comprendront des stratégies d'atténuation des risques. La Banque suit l'évolution de ces documents et compte les utiliser lorsqu'ils seront publiés.

8. Évaluation de l'efficacité

Sans objet. À l'heure actuelle, la Banque ne dispose pas de mécanismes pour évaluer l'efficacité des politiques ou des procédures visant à éviter le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement. La Banque prévoit s'attaquer à la question en 2024.